

M. Macdonald est un homme encore jeune. Sa naissance ne remonte pas plus loin qu'à 1891 et il est membre distingué de cette assemblée depuis plusieurs années. Nous savons tous la carrière distinguée qu'il a fournie dans le droit. Ses succès dans le domaine juridique et l'objectivité de ses jugements en ce qui concerne toutes les questions délicates de procédure qui pourraient surgir au cours de nos délibérations ne sauraient échapper à ceux qui le connaissent. Je suis persuadé qu'en le choisissant pour ce poste éminent ses collègues y voient une agréable façon de reconnaître, en outre, les services distingués qu'il a rendus à son pays au cours de la première Grande Guerre.

Certes, la position de l'Orateur est difficile, mais je suis sûr que les talents que possède notre collègue lui permettront de s'acquitter de ses responsabilités non seulement avec justice et impartialité, mais encore d'une façon qui ajoutera à la dignité des délibérations parlementaires.

C'est avec une satisfaction très vive, monsieur Raymond, que je demande à proposer, appuyé par le très honorable ministre du Commerce (M. Howe):

Que M. William Ross Macdonald, député de la circonscription de Brantford, occupe désormais le fauteuil d'Orateur de la Chambre.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, de toutes les parties de la Chambre on accueillera non seulement sans réserve mais de tout cœur la nomination proposée dans la présente motion qui ralliera, j'en suis sûr, tous les suffrages. Je n'ai pas siégé aux côtés de M. Macdonald à la Chambre aussi longtemps que d'autres, mais j'ai eu le plaisir de le connaître pendant plusieurs années avant de venir ici. C'est très heureux pour la Chambre et le Canada, dont cette assemblée est la servante, qu'un homme de sa distinction et de sa compétence ait déjà occupé le poste d'Orateur suppléant à la satisfaction de tous les membres.

Pendant de longues années, comme l'a signalé le premier ministre (M. St-Laurent), M. Macdonald a été au service du public dans la profession d'avocat, dans l'Armée et dans sa localité. Il siège en cette enceinte depuis plusieurs années. Aucun stade de son service, j'en suis sûr, ne sera plus remarquable que celui qu'il dispensera comme Orateur de la Chambre où, en sa qualité de détenteur de l'autorité, ses qualités juridiques et sa vaste expérience guideront les débats, qui intéressent au plus haut point le bien-être de tous les Canadiens.

Je désire approuver chaleureusement la motion. Je sais que M. Macdonald sera digne de ses distingués prédécesseurs. Je crois

[Le très hon. M. St-Laurent.]

parler au nom de tout mon groupe en lui souhaitant santé et bonheur dans l'exercice des fonctions qui lui seront confiées.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur Raymond, en mon nom et au nom du parti que nous représentons à la Chambre, il m'est très agréable d'appuyer la motion du très honorable premier ministre (M. St-Laurent).

M. Ross Macdonald, comme l'a dit le premier ministre, a été élu au Parlement en 1935 et certains d'entre nous le coudoyons depuis cette date. Il a gagné notre estime et notre affection, non seulement parce qu'il s'est toujours montré courtois en tout ce qui touche aux travaux de la Chambre, mais encore parce qu'il est, à plusieurs égards, un homme d'une grande modestie. Je suis sûr qu'il se montrera à la hauteur des meilleurs de ses prédécesseurs dans l'exercice de ses fonctions d'Orateur de la Chambre, fonctions qui comportent un grand honneur et une grande dignité.

Etant donné la composition de la Chambre, après les élections, il est essentiel, à mon sens, que l'Orateur se montre impartial et juste envers tous ses membres, quels que soient le parti auquel ils appartiennent et les fauteuils qu'ils occupent. Cette occasion me rappelle certaines déclarations d'Orateurs de la Chambre anglaise selon lesquels l'Orateur a le devoir de protéger un député ou un groupe de députés dans la situation minoritaire où ils peuvent se trouver. J'ai la certitude que M. Ross Macdonald agira ainsi.

En conséquence, au nom de ceux qui siègent avec moi et en mon propre nom, j'ai le très grand plaisir d'appuyer la motion proposée par le premier ministre.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur Raymond, je tiens à déclarer que le groupe dont je suis le porte-parole approuve la motion proposée par le premier ministre (M. St-Laurent). Nous croyons que M. Macdonald a les qualités voulues pour bien remplir les hautes fonctions que comporte le poste auquel on l'a nommé. Nous appuyons la motion du premier ministre.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée à l'unanimité et l'honorable W. Ross Macdonald, député de la circonscription électorale de Brantford, dûment élu président de la Chambre.)

L'honorable M. Macdonald est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable L.-S. St-Laurent et le très honorable C. D. Howe.)

M. l'Orateur: Messieurs les membres de la Chambre des communes, qu'il me soit permis d'exprimer à la Chambre mes humbles re-